

REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le LUNDI 18 Décembre 2017 à 19h

ORDRE DU JOUR

- Paiement de l'investissement 2018 jusqu'à adoption du Budget Primitif 2018
- Groupement de Commandes CCPC service commun « VOIRIE et INFRASTRUCTURES »
- Rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT)
- Agents Recenseurs
- Délibération Budgétaire Modificative
- Questions diverses

Etaient présents :

(Cocher les cases ou compléter)

BLERVAQUE Véronique	X	MONTOIS Dominique	X
BOTQUIN Aurélie	X	ROUSSEAU Jean-Luc	X
COLLURA Bénédicte	Procuration à DEREGNAUCOURT Paul	ROUSSEAU Louis	X
DEFLANDRE Sophie	X	SCHRYVE Guy	X
DEKERLE Gilbert	X	THIBAUT Jean-Marie	X
DELCROIX Laurent	X	VAN EECKE Alain	X
DEREGNAUCOURT Paul	X	VIGIER Sophie	X
LIEVIN Sophie	Procuration à BOTQUIN Aurélie		

Secrétaire de séance : DEKERLE Gilbert

- Approbation et signature du compte-rendu de la séance du 20 Novembre 2017
- Autorisation du Conseil à prendre une délibération non mise à l'ordre du jour

La formation des futurs agents enquêteurs pour le recensement 2018 s'effectue le 5 janvier prochain. Il convient donc d'autoriser Mr le Maire à procéder à leur recrutement.

La délibération sera proposée au Conseil Municipal après le point 3 Rapport de la CLECT

➤ Paiement de l'investissement 2018 jusqu'à adoption du Budget Primitif 2018

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'en vertu des dispositions de l'article L.1612-1 du CGCT, les dépenses d'investissement hors reports et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, peuvent être engagées, liquidées, et mandatées, jusqu'à l'approbation du Budget Primitif., dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

**Après délibération, le Conseil Municipal,
Décide à l'unanimité**

D'autoriser Monsieur le Maire ou ses délégués à effectuer les opérations de paiement 2018 de la section d'investissement, sous réserve des exceptions précédemment soulevées, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2018.

➤ Groupement de Commandes CCPC service commun « VOIRIE et INFRASTRUCTURES »

L'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi MAPTAM du 24 janvier 2014, organise la notion de services communs et prévoit que désormais, en dehors des compétences transférées, un EPCI peut se doter d'un service commun pour assurer des missions fonctionnelles, en matière de gestion du personnel, de gestion administrative et financière, d'informatique, d'expertise juridique, d'expertise fonctionnelle ainsi que de l'instruction des décisions prises par les maires au nom de la commune ou de l'Etat.

Par délibération du 26 juin 2017, la Communauté de Communes Pévèle Carembault a décidé de créer un service commun « voirie et infrastructures » qui doit apporter aux communes une aide d'ingénierie en matière de voirie et infrastructure.

La signature d'une convention d'adhésion au service commun voirie est prévue par la délibération n°2017/168 du Conseil communautaire de la Communauté de communes du 26 juin 2017 ; Cette convention définit les modalités de travail entre le service commun voirie de la communauté de communes Pévèle Carembault et les communes adhérentes.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de saisir l'opportunité pour la commune d'adhérer au service commun voirie géré par la Communauté de communes Pévèle Carembault.

Après délibération, le Conseil Municipal, Décide à l'unanimité

- d'adhérer au service commun « voirie et infrastructures » géré par la Communauté de communes Pévèle Carembault

- d'autoriser son Maire à signer la convention d'adhésion au service commun « voirie et infrastructures » avec le Président de la Communauté de communes Pévèle Carembault

➤ Rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT s'est réunie le 21 septembre dernier et a modifié le montant des attributions de compensation pour l'exercice de la compétence communautaire « centre de loisirs du mercredi » pour les communes de COUTICHES, GONDECOURT, THUMERIES, PONT A MARCQ et WAHAGNIES.

Le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT tels qu'il est annexé à la présente délibération a été porté à la connaissance de l'Assemblée.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

d'adopter le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT.

➤ Agents recenseurs

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'enquête de recensement de la population à AUCHY-lez-ORCHIES débutera le 18 janvier 2018 pour se terminer le 17 février 2018.

Il convient désormais de recruter les agents qui seront chargés des enquêtes de recensement, sous la responsabilité de Mme LESOIN Laurence, désignée coordonnateur d'enquête.

Monsieur le Maire précise que trois agents recenseurs sont nécessaires afin de réaliser ces opérations de recensement.

Après délibération,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

d'autoriser Monsieur le Maire à créer trois emplois d'agents recenseurs contractuels pour la période allant du 18 janvier 2018 pour se terminer le 17 février 2018 et à prendre les arrêtés de nomination correspondants, prévoyant les modalités d'exercice de leurs mission et de leur rémunération, selon la réglementation en vigueur.

➤ Délibération Budgétaire Modificative

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2017, des travaux ont été réalisés par le personnel communal sur les différents bâtiments communaux pour un montant avoisinant les 17 000€, sur lesquels une partie de TVA pourra être récupérée..

Au budget primitif 2017, des crédits avaient été prévus pour un montant de 5 000€; Afin d'effectuer l'opération comptable permettant de faire basculer les dépenses effectuées de la Section de Fonctionnement vers la Section d'Investissement, éligible au FCTVA, il convient de réaliser les ajustements de crédits ci-après, sans incidence financière sur la trésorerie de la Commune :

Section Fonctionnement

Dépense - Chapitre 023 - virement à la section de fonctionnement	12 000€
Recettes - Article 722 - opérations d'ordre chapitre globalisé	12 000€

Section Investissement

Dépense - Article 2128 - Agencements et aménagements de terrains	3 200€
Article 21318 - Autres bâtiments communaux	6 600€
Article 2135 - Agencements, installations	800€
Article 2152 - Aménagements de voirie	1 400€
Recette - Chapitre 021 - virement de la section de fonctionnement	12 000€

Par ailleurs, il convient d'affecter le coût de 995,50€ pour l'aide à la rédaction du Permis pour l'extension du Club House par le bâtiment modulaire , soit

Section Investissement (Opération d'ordre à l'intérieur de la section)

Dépense - Article 2135 - Agencements, installations	1 000€
Recette - Article 2031 Frais d'Etudes	1 000€

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'effectuer les ajustements ci-dessus au Budget primitif 2017

Avant de passer à l'examen des questions diverses, Mr Louis ROUSSEaux annonce son intention de démissionner de son poste d'Adjoint. Il sera procédé à la désignation de son(sa) remplaçant(e) lors du prochain Conseil Municipal.

➤ Questions Diverses

1/ Un test sur la présence d'un responsable pour l'utilisation du parking d'accès au pôle scolaire le matin et le soir. (8h45-9h15 et 16h15-16h45) sera prochainement effectué

2/ L'éclairage public bénéficiera rapidement d'un remplacement des lampes actuelles par des LED, permettant ainsi une économie pour la Commune et un moindre impact environnemental.

3/ Sur l'année 2017, 21 naissances ont été enregistrées dans la Commune

4/ Un spectacle est programmé sur la Commune le 07 Avril 2018 à la Salle des Fêtes et sera pris en charge par la CCPC

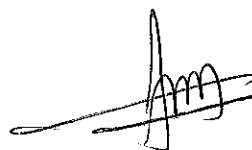
5/ Suite à la cession du fonds de commerce, le café devrait rouvrir le 15 janvier 2018

6/ La Fibre arrive à Auchy : un premier secteur sera aménagé en mars 2018 et la totalité de la Communes devrait être équipé d'ici la fin de l'année 2018

7/ Grâce au travail des bénévoles, la manifestation à l'occasion du Téléthon a permis de dégager une recette de 1 613 € qui sera reversée à l'A.F.M.

La séance est levée à 20 h

Le Maire



Guy SCHRYVE